

Examen professionnalisé d'accès au corps des TS

La note de service (SG/SRH/SDDPRS/2017-132) concernant l'examen professionnalisé d'**accès au corps des techniciens supérieurs** (TS) relevant du ministre chargé de l'agriculture vient de paraître.

Cet examen professionnalisé est destiné à permettre la titularisation des agents contractuels en poste en administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture. Il est également destiné à permettre la titularisation des agents contractuels en poste à l'Agence de services de paiement (ASP) et à FranceAgriMer (FAM).

Affectation : les lauréats de la spécialité « vétérinaire et alimentaire » seront affectés sur des postes d'inspection en abattoirs. Les lauréats de la spécialité « techniques et économie agricoles » et ceux de la spécialité « forêt et territoires ruraux » seront affectés sur des postes relevant des programmes budgétaires 206 (protection des végétaux) et 215 (agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales) correspondant à leur spécialité, en administration centrale ou en services déconcentrés.

Cette sélection est également accessible aux agents en poste dans les autres secteurs : enseignement supérieur, enseignement technique, établissements publics (IGN - INAO - ODEADOM - IFCE). Toutefois, l'attention de ces agents est attirée sur le fait qu'en cas de candidature et de succès à cette sélection, ils se verront affectés sur les postes mentionnés ci-dessus.

Il comporte une épreuve orale unique d'admission.

Les lauréats seront nommés stagiaires dans le corps des **techniciens supérieurs** et affectés selon les conditions indiquées ci-dessus.

Calendrier

- **Pré-inscriptions : du 16 février au 16 mars 2017** sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr
- Date limite de retour des dossiers d'inscription et des dossiers RAEP : 30 mars 2017 dernier délai (le cachet de La Poste faisant foi).



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, Inao, IFCE, Infoma, Irstea, CNPF

- Date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 24 avril 2017 à Paris pour les spécialités « techniques et économie agricoles » et « forêts et territoires ruraux » et à partir du 2 mai 2017 à Corbas (69960) pour la spécialité « vétérinaire et alimentaire ».

A noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour préparer ce concours (indication portée dans la note de service).

La note de service :

[2017-132_final](#)